Image not found or type unknown

Les tickets restaurants, ce n'est pas obligatoire...

Jurisprudence publié le **27/09/2009**, vu **4003 fois**, Auteur : Michèle BAUER,Avocat Bordeaux

Il n'existe pas d'obligation légale pour l'employeur de mettre en place un système de tickets restaurants, si l'entreprise dispose déjà d'un local de restauration...

Cour de cassation 18 juillet 2000, N° 98-40402

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés